

O ABONNÉ
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 GÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES.**
 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES:
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis se nt reçu
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

**L'ABONNEMENT
 se paie d'avance.**
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 8 Avril 1868.

A NOS LECTEURS.

Le Journal du Lot, qui ne recule devant aucun sacrifice pour améliorer sa rédaction et intéresser plus vivement ses lecteurs, vient de s'assurer le droit de reproduction d'un roman nouveau, destiné à un grand succès.

Samedi prochain, le Journal du Lot commencera la publication de

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 6 avril.....	69 25	99 45
Du 7.....	69 22	99 50
Du 8.....	69 10	99 30

BULLETIN.

On apprend, par dépêche du câble transatlantique, que le Sénat américain, constitué en cour de justice, s'est réuni le 3 avril. Les commissaires de la Chambre des représentants chargés de soutenir l'accusation, ont produit comme preuves, des comptes rendus de plusieurs discours prononcés par M. Johnson et dans lesquels il dénonce le Congrès.

Une dépêche télégraphique de Vienne adressée à l'Evening-Standard dément d'une façon officielle le bruit qui avait couru de l'envoi collectif par la France et l'Autriche d'une note diplomatique au sujet de l'incorporation de la Pologne à la Russie.

Une commission de la Navarre et des trois provinces basques est arrivée à Madrid pour conférer avec M. le président du conseil des ministres, sur la manière la plus convenable d'organiser la garde rurale dans lesdites localités.

Les députés des provinces basques allèguent qu'ayant leur propriété parfaitement gardée, ils

n'ont pas besoin de charger encore leur budget des dépenses occasionnées par la garde rurale.

La Correspondance provinciale, organe de M. de Bismark, s'élève contre les voix « indigènes qui prétendent que la Prusse a renoncé à agir efficacement dans le sens d'une union avec l'Allemagne du sud. » La Correspondance déclare que le gouvernement prussien a « prouvé par le fait qu'il savait atteindre les buts les plus grands par la bonne voie. Il sera, ajoute-t-elle, en complet accord avec le peuple, s'il s'efforce de compléter par les voies de la paix la grande œuvre commencée. »

On écrit de Berlin que le gouvernement prussien va soumettre prochainement aux Chambres un projet de loi tendant à l'abolition de la contrainte par corps, sauf le cas où il s'agirait d'une condamnation pour vol ou pour refus de serment.

Une correspondance de Constantinople annonce que la société générale de Galata vient de s'entendre avec le gouvernement turc pour un nouvel emprunt de deux millions de livres sterling, avec émission de titres remboursables en six ans.

Le produit de cet emprunt sera affecté au remboursement d'anciennes créances et au paiement du coupon du mois de juin prochain de la dette consolidée.

Le budget des recettes du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, pour l'exercice finissant le 31 mars 1868, s'élève à 69,600,219 liv. sterl. sur l'année précédente. Le ministère calcule que les recettes excéderont les dépenses, et il propose de diminuer l'impôt sur les assurances maritimes.

Il a été constitué une société sous le titre de société de la réforme financière de Londres. Elle a pour objet de promouvoir une réduction de taxes et une diminution des dépenses publiques.

Pour la première fois depuis que l'Empire d'Autriche existe, l'Empereur a permis qu'on fit figurer sur la scène un des membres de sa famille. Dans une des pièces jouées en ce moment sur un des théâtres de Vienne, on voit apparaître l'Empereur Joseph II, et son apparition donne lieu à des acclamations enthousiastes.

S'il faut en croire une correspondance privée de Bucharest, le gouvernement roumain aurait

tour du lac, comme d'habitude.

VIII.

En sortant de chez Martingale, René alla trouver son ami Maurice.

— Eh bien ! lui demanda celui-ci, tiens-tu enfin ton invitation ?

— Mieux que cela, un duel.

— Un duel ! avec qui ?

— Parbleu ! avec le d'Andymion.

— Oh ! oh ! cela va te poser.

— Cela pourrait bien me faire reposer, sinon pour toujours ; du moins pour longtemps. Le comte doit être d'une certaine force à l'épée et au pistolet, et moi je n'ai jamais mis le pied ni dans un tir ni dans une salle d'armes.

— Ah ! diable ! Mais comment vous êtes-vous pris de querelle ?

— René raconta ce qui avait eu lieu.

— Ce duel est stupide, dit Maurice.

— C'est possible, mais le comte m'échauffait les oreilles et je n'ai pas été maître de moi... Tu me serviras de témoin, ainsi que Victor Bataille, que je te prie de prévenir. Adieu.

— Où vas-tu ?

— Régler mes affaires ; on ne sait pas ce qui peut arriver.

— Nous verrons bien. A ce soir ; j'irai te rendre compte de ce que nous aurons fait.

Entre neuf et dix heures, Maurice passa chez René et lui annonça que l'épée était l'arme choisie et que le rendez-vous était fixé au lendemain, huit heures,

envoyé des officiers chargés d'acheter pour son compte, en Russie, 10,000 chevaux.

Le gouvernement persan s'occupe d'amener à Ispahan, au moyen d'un canal, les eaux d'une rivière qui coule à 30 lieues de là. Il veut confier à des ingénieurs européens ces travaux, qui seraient exécutés à l'aide d'une machine semblable à celle qui fonctionne pour le percement du mont Cenis.

On mande de Florence, 4 avril :

La Chambre a encore voté plusieurs articles du projet de loi sur la mouture.

La Nazione dit que l'emprunt de la ville de Florence marche bien. Il a été souscrit, le premier jour, 43,000 obligations.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Copenhague, 3 avril, soir.

Le ministre de la guerre est parti pour Paris. Le Président du Conseil est chargé de l'intérieur du département de la Guerre.

New-York, 26 mars.

(par le paquebot New-York arrivé à Southampton). Les avis du Mexique portent que les Cours judiciaires de ce pays ont décidé que la loi en vertu de laquelle l'Empereur Maximilien a été exécuté, était inconstitutionnelle.

Le traître Lopez, qui a livré Maximilien, est en prison à Mexico.

Washington, 4 avril.

Aujourd'hui ont continué devant le Sénat constitué en Cour de justice, des dépositions semblables à celles d'hier et portant principalement sur les discours dans lesquels le président Johnson aurait dénoncé l'action du Congrès.

L'accusation ayant terminé sa tâche, la Cour s'est ajournée à Jeudi, pour entendre la défense.

Florence, 5 avril, soir.

Chambre des députés. — La discussion du projet de loi sur la mouture continue. M. Briganti Bellini combat l'application de l'impôt sur la richesse mobilière à la rente publique. Il dit que cet impôt donnera un chiffre bien inférieur à celui de 28 millions sur lequel on compte ; il croit qu'il sera nuisible au Crédit et qu'en tout cas il devrait être appliqué aussi à l'étranger. — MM. Fenzi et Donati soutiennent la justice et l'opportunité de l'impôt qu'ils croient utile au rétablissement du Crédit. — L'article 23 est approuvé.

Rome, 6 avril.

Il est inexact que le Gouvernement pontifical ait offert le commandement de son armée au général

dans les bois de Ville-d'Avray.

Le lendemain, à sept heures, René était debout, attendant son ami, qui devait venir le prendre et qui ne tarda pas à paraître.

Ils trouvèrent Victor Bataille au chemin de fer.

Huit heures sonnaient quand ils débouchèrent à l'endroit désigné.

Le comte était venu dans sa voiture avec ses deux témoins, le baron de Favières et le marquis d'Harmonville.

Les deux adversaires et les quatre témoins se saluèrent avec courtoisie.

On s'occupa aussitôt des préliminaires du combat. Quand ce fut fait, M. d'Andymion et René mirent l'épée à la main.

Celui-ci avait été prendre une leçon, la veille, chez Gâtechair.

Le comte, sûr de son bras, ferrailla deux minutes pour ménager l'amour-propre de son adversaire, puis il lui entama légèrement le poignet.

Les témoins s'avancèrent et déclarèrent l'honneur satisfait.

— Je vous tiens pour un galant homme, dit M. d'Andymion en tendant la main à René, et j'aime à croire que votre blessure n'a aucune gravité.

— Ce n'est qu'une simple égratignure.

— J'en suis ravi, car rien alors ne vous empêchera d'assister au bal que je donne samedi.

— Vous m'invitez à votre bal ? s'écria René stupéfait.

— Ne l'avez-vous pas bien mérité ? J'espère que vous vous êtes donné assez de mal...

— Mais comment avez-vous pu savoir ?...

Dumont. Ce commandement reste confié au général Kanzler, ministre des armes.

La police croit à la présence d'émissaires Garibaldiens à Rome. Une grande surveillance est exercée aux portes de la ville, aux stations du Chemin de fer et aux abords des fortifications. On annonce que les travaux de fortifications de Civita-Vecchia seront terminés du 15 au 20 de ce mois.

NOUVELLES DE POLOGNE

On écrit de Varsovie le 3 avril :

» Avec l'incorporation du royaume de Pologne l'autorité omnipotente et l'arbitraire des satrapes russes recommencent de plus belle. Les tribunaux et la procédure judiciaire seront taillés sur le patron russe. La Banque du royaume de Pologne sera transférée également à St-Petersbourg ; il ne restera ici que la succursale.

« On assure que les terrains appartenant à l'Etat seront distribués en grande quantité aux soldats, afin de propager l'orthodoxie parmi la population catholique du royaume de Pologne.

« On ouvre ici des établissements d'instruction publique où l'on enseigne en russe, en lithuanien, en allemand, en Slave et en langue hébraïque, mais non en polonais. La langue polonaise est rigoureusement proscrite dans les pays polonais.

» Le recrutement va se faire bientôt dans le royaume de Pologne, 5000 conscrits peuvent se racheter. Les moscovites ne permettent plus de prier pour les morts, de les enterrer avec les cérémonies et les solennités catholiques.

Pour extrait : A. Laytou.

L'EXPÉDITION D'ABYSSINIE

Grande est la satisfaction de John Bull, pourvu qu'elle ne soit pas déçue. Les nouvelles d'Abyssinie en Angleterre font espérer que l'expédition pourra être terminée dans un mois c'est-à-dire vers le 15 mai. Sir Roberts Napier hâte sa marche sur Magdala. Le 5 mars, il était à Autalo, à mi-chemin entre Zoula et la capitale de Negous. On calcule qu'en avançant avec diligence il sera sous les murs de Magdala dans les premiers jours d'avril. Si Théodoros ne prend pas la fuite, s'il ne cherche pas à combattre à la manière des Scytes en ravageant le pays et en se retirant devant l'ennemi, les troupes livreront tout de suite une bataille décisive, délivreront les captifs, prendront une dizaine de jours pour régler les conditions de la paix et retourner à Zoula avant les grandes pluies de juin et juillet.

— Grâce à l'indiscrétion de votre ami, répondit le comte en montrant Maurice, qui se tenait à l'écart avec Victor Bataille. Il est venu hier chez moi et m'a tout dit, pensant arrêter le cours de cette affaire. Mais j'ai été d'un autre avis. Ce duel m'a paru indispensable pour vous et pour moi : c'était le seul moyen d'expliquer votre présence dans mon salon. Donc, à bientôt, monsieur.

Et, après avoir échangé avec René une seconde poignée de main, il remonta en voiture et s'éloigna.

— Je parie que tu ne céderais ce coup d'épée à aucun prix, dit Maurice se rapprochant de ce dernier, qui enroulait son mouchoir autour de son bras.

— En effet.

— Tes vœux sont enfin comblés.

— Fi ! le mauvais ami, qui m'a trahi...

— Allons, ne m'accable pas de ta reconnaissance.

— Mes agneaux, dit Victor Bataille intervenant, je vous avertis qu'il a donné des ordres chez Bignon et que le déjeuner sera servi à onze heures juste... Ne laissons pas refroidir les canards.

Les trois amis se dirigèrent du côté de la station et ils entraient au restaurant comme on ouvrait les huîtres.

Le déjeuner fut très-gai. Victor Bataille assaisonna le menu d'une verve étourdissante.

Pourtant René ne fut pas fâché de retourner chez lui. Il avait besoin d'être seul pour savourer son bonheur tout à son aise. Dieu sait de quelles exclamations joyeuses il émailla le monologue auquel il se livra !

Il s'arrêta un moment pour voir passer une amazone qui allait faire une promenade matinale et qui

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 8 avril 1868.

L'HOTEL D'ANDYMION.

VII.

Suite et fin.

— Eh bien ! nous verrons si vous aurez autant de jactance sur le terrain, qu'ici. A demain, monsieur !

— A demain ! répéta René.

Puis il prit son chapeau et sortit.

— Charles ! s'écria Martingale, je ne veux pas que vous vous battiez pour moi !

— Une autre fois, dit froidement le comte, quand vous aurez quelqu'un chez vous, je vous conseille de faire défendre votre porte.

Et il se retira.

— Quand je t'annonçais qu'il y aurait de la brouille, dit Martingale à Rosine, accourant pour voir ce qui s'était passé. Il faut toujours se méfier des piques.

— Est-ce que nous voilà à pied, madame ?

— Allons donc ! Fais atteler, que j'aille faire mon

Lg reproduction est interdite.

Jusqu'à présent, sir Robert est resté en bons rapports avec les princes des pays qu'il est obligé de traverser. Il avait craint un moment d'avoir à combattre contre Walda-Yasous, un guerrier redoutable, ennemi de Kassai, et qui a déjà détruit Antalo. M. Muzinger, consul de France à Massouah, qui accompagne l'armée anglaise et sert d'interprète au général Merewether, a été envoyé près de Walda-Yasous et n'a pas eu de peine à le convaincre que les Anglais désirent rester en bonne intelligence avec tous les chefs indigènes sauf Théodoros. M. Muzinger a, dit-on, beaucoup d'influence sur les Abyssiniens qu'il connaît depuis longtemps et dont il parle la langue parfaitement ; il a même épousé une abyssinienne. C'est à la demande de M. Merewether qu'il a quitté Massouah pour suivre l'armée anglaise.

Pour extrait : A. Layton.

LES TITRES

DE LA

DYNASTIE NAPOLÉONNIENNE.

Vox populi vox Dei.

(Suite).

EMPIRE.

1852.

Le prince Louis-Napoléon avait accepté la prorogation de ses pouvoirs comme président de la République ; fort de l'assentiment populaire il espérait que dix années d'autorité ferme et libérale lui suffiraient pour réparer les ruines qui avaient été faites et restaurer l'ordre dans la société. Mais la France ne voulait point d'une telle instabilité dans ses institutions ; le sentiment monarchique se réveilla en elle avec une irrésistible violence. Au milieu des ovations qu'il recevait sur son passage en allant visiter les départements, le prince Napoléon recueillait partout le désir de voir rétablir l'Empire. Tous les conseils généraux envoyaient des adresses exprimant le même vœu. Un mémorable discours fut prononcé par le prince dans la ville de Bordeaux qui devint, pour ainsi dire, le berceau de la monarchie impériale.

De retour à Saint-Cloud, le prince président adressa au Sénat ce message :

« Palais de Saint-Cloud, le 4 novembre 1852.

« Messieurs les Sénateurs,

La nation vient de manifester hautement sa volonté de rétablir l'Empire. Confiant dans votre patriotisme et vos lumières, je vous ai convoqués pour délibérer légalement sur cette grave question et vous remettre le soin de régler le nouvel ordre de choses. Si vous l'adoptez, vous penserez sans doute, comme moi, que la Constitution de 1852 doit être maintenue, et alors les modifications, reconnues indispensables, ne toucheront en rien aux bases fondamentales.

Le changement qui se prépare portera principalement sur la forme : et cependant reprendre le symbole impérial est pour la France d'une immense signification. En effet, dans le rétablissement de l'Empire, le peuple trouve une garantie à ses intérêts et une satisfaction à son juste orgueil : ce rétablissement garantit ses intérêts en assurant l'avenir, en fermant l'ère des révolutions, en consacrant encore les conquêtes de 89. Il satisfait son juste orgueil, parce que, relevant avec liberté et avec réflexion ce que, il y a trente-sept ans, l'Europe entière avait renversé par la force des armes au milieu des désastres de la patrie, le peuple venge noblement ses revers sans faire de victimes, sans menacer aucune indépendance, sans troubler la paix du monde.

Je ne me dissimule pas néanmoins tout ce qu'il y a de redoutable à accepter aujourd'hui et mettre sur sa tête la couronne de Napoléon, mais ces appréhensions diminuent par la pensée que, représentant à tant de titres la cause du peuple et la volonté nationale, ce sera la nation qui, en m'élevant au trône, se couronnera elle-même.

Le 10 novembre, il fut statué par un sénatus-consulte que la proposition suivante serait présentée à l'acceptation du peuple français dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 décembre 1851 :

« Le peuple français veut le rétablissement de la

ressemblait fort à M^{lle} Martingale. Elle était accompagnée d'un cavalier qui, lui, n'avait rien du tout d'Andymion : c'était son successeur, — un jeune Moldave impatientement attendu par son père à Bucharest, et qui s'empressait de s'y rendre par la porte Maillot.

— Elle m'a fait l'honneur, se dit René, de mettre mes boucles d'oreilles, mais non de me regarder. Et il continua son chemin, sans penser davantage à cette apparition.

Arrivé à son domicile, son domestique lui remit un pli dont la suscription dénonçait une main de femme.

— Ce ne peut être que M^{me} de Tonnerieux ! s'écria-t-il tout radieux.

Puis il déchira l'enveloppe et lut d'un œil avide les lignes suivantes :

« Cher monsieur René,

Tout bien réfléchi, je n'irai pas au bal des d'Andymion. On m'a répété, à satiété, que c'était ennuyeux comme la pluie, et je n'ai pas envie de m'y morfondre. Ne vous dérangez donc pas pour venir me prendre.

» ADELIN DE TONNERIEUX. »

« P.-S. Si vous lisez les journaux, ne soyez pas trop surpris, demain ou après, de trouver cette mention à la colonne des publications de mariage : M. le marquis de Removille, rue Saint-Dominique, 32, et M^{me} veuve de Tonnerieux, boulevard Malesherbes, 40. »

EMILE COLOMBEY.

FIN.

dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il a été prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852. »

Le décret du 10 novembre 1852 soumit, d'après les règles déjà adoptées, le plébiscite à l'approbation du peuple.

Le Corps législatif fut invité à opérer le dépouillement du scrutin. Le Prince Président l'y convia par le message que voici, daté de Saint-Cloud :

« Palais de Saint-Cloud, le 25 novembre 1852.

« Messieurs les députés,

« Je vous ai rappelés de vos départements pour vous associer au grand acte qui va s'accomplir. Quoique le Sénat et le Peuple aient seuls le droit de modifier la Constitution, j'ai voulu que le corps politique issu comme moi du suffrage universel vint attester au monde la spontanéité du mouvement national qui me porte à l'Empire. Je tiens à ce que ce soit vous qui, en constatant la liberté du vote et le nombre des suffrages, fussiez sortis de votre déclaration toute légitimité de mon pouvoir. Aujourd'hui en effet, déclarer que l'autorité repose sur un droit incontestable, c'est lui donner la force nécessaire pour fonder quelque chose de durable et assurer la prospérité du pays.

« Le gouvernement, vous le savez, ne fera que changer de forme. Dévoué aux grands intérêts que l'intelligence enfante et que la paix développe, il se contiendra, comme dans le passé, dans les limites de la modération ; car le succès n'enfle jamais d'orgueil l'âme de ceux qui ne voient dans leur élévation nouvelle qu'un devoir plus grand imposé par le peuple qu'une mission plus élevée confiée parla Providence. »

Voici le résultat du scrutin :

Votants,	8,140,660
Oui,	7,824,189
Non,	253,445
Bulletins nuls,	63,326

Votes de l'armée et de l'Algérie compris. A la majorité de 7 824,189 voix, le Prince Président était nommé Empereur des Français.

Nous reproduisons le discours que Napoléon III adressa aux grands corps de l'Etat après le rétablissement de l'Empire ?

« Palais de Saint-Cloud, 1^{er} décembre 1852.

« Messieurs,

« Le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence, la conquête ou la ruse. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la volonté de tout un peuple qui consolide, au milieu du calme, ce qu'il avait fondé au sein des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la nation, qui, trois fois en quatre années, m'a soutenu de ses suffrages, et chaque fois n'a augmenté sa majorité que pour accroître mon pouvoir.

« Mais plus le pouvoir gagne en étendue et en force vitale, plus il a besoin d'hommes éclairés comme ceux qui m'entourent chaque jour, d'hommes indépendants comme ceux auxquels je m'adresse pour m'aider de leurs conseils, pour ramener mon autorité dans de justes limites, si elle pouvait s'en écarter jamais.

« Je prends dès aujourd'hui, avec la couronne, le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a déjà donné dans ses acclamations, parce que le Sénat l'a proposé également, et parce que la nation entière l'a ratifié.

« Est-ce à dire cependant qu'en acceptant ce titre je tombe dans l'erreur reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenue tout ce qui s'était fait en son absence ? Loin de moi un semblable égarement ! Non-seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal ; car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs origines différentes, solidaires de leurs devanciers. Mais, plus j'accepte tout ce que depuis cinquante ans l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de ma famille, et le titre régulier, quoique éphémère, de son fils, que les Chambres proclamèrent dans le dernier élan du patriotisme vaincu. Ainsi donc, le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la vérité ; c'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime, et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître les suffrages de la nation.

« Recevez donc mes remerciements, Messieurs les députés, pour l'éclat que vous avez donné à la manifestation de la volonté nationale, en la rendant plus évidente par votre contrôle, plus imposante par votre déclaration. Je vous remercie aussi, Messieurs les Sénateurs, d'avoir voulu être les premiers à m'adresser vos félicitations, comme vous avez été les premiers à formuler le vœu populaire.

« Aidez-moi tous à assier sur cette terre bouleversée par tant de révolutions un gouvernement stable qui ait pour bases la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes.

« Recevez ici le serment que rien ne me coûtera pour assurer la prospérité de la patrie, et que, tout en maintenant la paix, je ne céderai rien de ce qui touche à l'honneur et à la dignité de la France. »

L'opposition à l'élection présidentielle avait été, en 1848, de 1,918,841 voix ; au 20 décembre 1851, elle n'était plus que de 641,351 ; pour la création de l'Empire, elle se trouvait réduite à 253,145.

Mais ce qui résulte avant tout de cet exposé, c'est que six fois dans un demi-siècle la dynastie Napoléonienne a reçu la consécration du suffrage national. L'oncle et le neveu ont parcouru le même cycle historique : l'un et l'autre ont tiré la France des abîmes ; acclamés chacun trois fois, ils ont passé par le pouvoir à temps, bientôt prorogé, et tous les deux se sont assis sur un trône qu'ils ont trouvé vacant. Le Sénat et la Présidence ont abouti également à l'Empire. Spectacle unique dans l'histoire, à cinquante ans de distance, à travers tant d'événements qui l'ont comprimée, la volonté populaire, comme un fleuve longtemps disparu dans les sables ; rejaillit des couches profondes de la société et reprend son niveau d'indépendance et de grandeur nationale. Le plébiscite

de 1852 répond comme un écho au plébiscite de 1804 ; Les 4 millions de votes qui faisaient l'étonnement des historiens se sont élevés à huit millions, et celui qui était appelé au trône en vertu des constitutions du premier Empire, devient le chef du second Empire, réunissant dans sa personne les droits de l'hérédité et ceux de l'élection.

(La suite au prochain numéro.)

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Francis Aubert :

« Un journal du soir entretient ses lecteurs d'une entrevue que M. le ministre de Danemark à Paris aurait eue avec M. le marquis de Monstier, au sujet de la question du Sleswig. Ce journal ajoute que, à la suite de cette entrevue, M. Benedetti aurait reçu des instructions précises pour conférer, à ce sujet, avec M. de Bismark.

« Nous sommes en mesure d'affirmer, de la manière la plus positive, que ces assertions sont erronées de tout point : l'entrevue entre M. le comte de Moltke-Hvitfeldt et M. le ministre des affaires étrangères n'a pas eu lieu ; les instructions n'ont pas été envoyées.

« Il est également contraire à la vérité que, comme l'annonce une autre feuille, les agents consulaires de France à Varsovie aient été supprimés et que le titulaire actuel du consulat est rentré ou est sur le point de revenir en France. »

PATRIE.

La *Patrie* n'est nullement disposée à s'associer aux craintes de la *France*, présentant un conflit entre le Sénat et le Corps législatif, à l'occasion de la loi sur les réunions publiques.

« Il est vrai, ajoute M. Ernest Dréolle, que le Sénat a procédé à la constitution de sa commission pour l'examen de la loi sur les réunions ; il est très vrai que l'honorable M. de Maupas a été nommé rapporteur de cette commission ; mais ne serait-il pas vrai aussi que les bureaux ont peu discuté, que la nomination du rapporteur a été faite sans que la conclusion de son travail fût indiquée, qu'en un mot les débats engagés dans les bureaux ont été rapides, incomplets et généralement peu concluants ?

« Pour dire toute notre pensée, nous sommes convaincu que notre confrère a jeté de fausses alarmes dans le camp des libéraux. Le Sénat reçoit le contre-coup des attaques un moment dirigées contre le Corps législatif. Il avait paru de bon goût de représenter la majorité du Palais-Bourbon comme hostile aux réformes libérales, deux votes obtenus sans efforts ont répondu à ces assertions. C'est vers le Luxembourg qu'on se porte aujourd'hui. Quant à nous, nous attendons du Sénat le concours donné par le Corps législatif aux réformes libérales ; ce concours ne sera ni moins sincère ni moins puissant. »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 6 avril 1868.

Je ne sais vraiment pas pourquoi je ne solliciterais pas de vous ma quinzaine de vacances. Je serais en si belle compagnie, si vous saviez ! Et de plus vous y gagneriez, car vous ne seriez pas exposé à publier mes redites et, à mon tour, j'aurais tout l'avantage du *far niente*. Notre politique en France est au calme complet. Je vais cependant prendre mon courage à deux mains et, malgré les sollicitations du plus beau soleil de printemps qui me conduiraient volontiers jusqu'au bois de Boulogne, je vais vous parler des nouvelles de l'étranger qui nous parviennent aujourd'hui avec d'intéressants détails au sujet de l'Amérique du Sud.

En effet, les dépêches de Rio-Janeiro transmises par la voie de Lisbonne, annoncent la victoire de l'armée alliée du Brésil, de l'Uruguay et de la confédération sur le Paraguay et dans l'attaque combinée contre la forteresse d'Humaita. Pendant que le maréchal Daxias donnait l'assaut du côté de la terre ferme, la flotte cuirassée, forçant le passage et brisant les chaînes qui barraient la rivière devant la place, venait s'emboîser en face d'Humaita qu'elle bombardait pendant plusieurs heures. Les assiégés, après une résistance désespérée et des pertes très considérables en matériel et en approvisionnements, ont dû capituler. La flotte brésilienne est ensuite remontée jusqu'à l'Assomption, capitale du Paraguay, dont les alliés ont également pris possession. D'après les mêmes dépêches, le maréchal Lopez, président de l'Etat vaincu, aurait réussi à gagner la Bolivie par les territoires de Chaco. On apprend également par les télégrammes de La Plata les graves désordres qui viennent d'éclater à Montevideo. Le 19 février, dans une nouvelle révolte, le général Florès, président *ad interim* de la république de l'Uruguay, aurait été assassiné. Les détails sur ces derniers événements ne sont pas bien nombreux. Le général Battle aurait été élu président de la république orientale.

En ce qui concerne les Etats-Unis, le procès du président Johnson se poursuit activement devant le Sénat américain. Deux des commissaires de la Chambre des représentants ont pris avant-hier la parole pour soutenir l'accusation. — Voilà mon résumé au sujet du Nouveau-Monde.

Vous avez lu sans doute, dans les grands journaux de Paris, la lettre adressée par le Ministre de l'Inté-

rieur à M. le baron Dulimbert, préfet de la Haute-Garonne, à la suite des événements dont Toulouse a été dernièrement le théâtre. Seul juge, par sa haute autorité hiérarchique de la conduite de M. Dulimbert lors de ces événements, M. le Ministre a voulu donner un public témoignage de la confiance que mérite M. le Préfet de la Haute-Garonne et la lettre de S. Exc. M. Pinard se termine par ces lignes qui doivent en tout état de cause et qu'elle que puisse être la suite de la polémique satisfaire pleinement M. le baron Dulimbert : « Vous n'avez donc point à vous préoccuper davantage des attaques qui vous ont ému et vous devez rentrer dans votre département de la Haute-Garonne, certain d'y trouver avec la confiance de vos administrés non concours et mon appui. Vous continuerez d'y servir le gouvernement de l'Empereur en vous inspirant de ses sentiments et de ses résolutions. Plus ce gouvernement, vous le savez se préoccupe de tous les intérêts, plus il apporte dans l'administration du pays de sollicitude et d'impartialité ; plus il développe graduellement les libertés pratiques, plus il doit montrer une inébranlable fermeté vis-à-vis de tous ceux qui tenteraient de troubler ou de tromper des populations patriotiques et dévouées. » — Voilà le langage du ministre. Il trace de la même main qui décrit la sollicitude constante du gouvernement pour tous les intérêts, un programme d'action vis-à-vis des éventualités mauvaises. Son Exc. y relève en même temps avec la considération même de M. Dulimbert, la considération, la dignité et l'autorité des représentants du gouvernement qui, d'ailleurs, doivent demeurer indifférents aux polémiques quand leur conscience leur permet de croire encore qu'ils ont la confiance du gouvernement.

Cet incident, tout d'intérieur, était l'objet de commentaires. J'ai voulu vous en parler. Au-delà de ce sujet, je ne vois rien qui mérite grande attention et je vous dis : à ma prochaine.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

On a des détails circonstanciés au sujet du commencement de grève qui s'est manifesté à Reims ces jours derniers. La suspension de travail s'est bornée à 70 ouvriers de la maison Walbaum qui, augmentant ses forces motrices, avait dressé un nouveau tarif que les tisseurs prétendaient leur être désavantageux. Après échange d'explications, ouvriers et patrons sont tombés d'accord et la fabrique a repris son mouvement ordinaire. Ajoutons qu'il y a sur les divers points du district manufacturier, une amélioration sensible, résultant de la fréquence des commandes et de la rareté de la marchandise fabriquée.

— On dit au Luxembourg que M. de Maupas sera nommé rapporteur de la commission du projet de loi sur les réunions publiques.

— M. Devienne, rapporteur de la commission du projet de loi sur la presse, déposera son travail dès la séance de rentrée, le 14 avril.

— Au Corps législatif le bruit se répand que le projet d'emprunt sera mis en délibération avant le budget. Il viendrait, par conséquent, vers le 15 du présent mois.

— Le cardinal Bonaparte, conformément aux désirs du Saint-Siège, va, dit le *Journal de Paris*, fixer sa résidence à Rome, après avoir fait seulement un court séjour en France. Le nouveau prince de l'Eglise est comblé de distinctions par la cour de Rome. On lui a conféré le titre d'Allezza eminentissima, que portent tous les autres cardinaux. On a mis à sa disposition, pour toutes les solennités ecclésiastiques, quatre voitures de gala, dont les piqueurs porteront la livrée impériale. Enfin, dans les occasions où le Pape fait les fonctions pontificales, le cardinal Bonaparte aura un siège plus élevé que celui des autres princes de l'Eglise.

— LE PÈRE HYACINTHE. — Le succès du père Hyacinthe, à Rome, est immense. La foule qui vient l'entendre à l'église de Saint-Lorin est si grande, qu'il y a fallu placer des soldats en armes dans l'église pour maintenir l'ordre et la régularité.

Le père Hyacinthe a eu plusieurs audiences du Pape.

L'illustre religieux est logé à Rome, chez le général de son ordre. Il occupe la une petite chambre aussi modeste que sa cellule de Passy ; trois chaises de paille, une table pour écrire et quelques volumes sur un rayon en composent l'ameublement. C'est là qu'il reçoit, à journées faites, les visites des plus hauts personnages qui sont tous charmés de sa conversation et de sa personne.

Le père Hyacinthe doit, paraît-il, rester à Rome une ou deux semaines encore après Pâques, mais comme la chaleur commence à devenir très pénible aux abords du mois de mai, il reprendra, vers cette date, le chemin de la France.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

La température exceptionnellement printannière dont nous jouissons, vient confirmer

les espérances d'une récolte précoce, que nous émettions dans un de nos derniers bulletins. Il est vrai que trop souvent nous avons à regretter, en mai et en juin, les rayons vivifiants dont le soleil nous a gratifiés prématurément; mais ne nous alarmons pas en regardant en arrière et sourions aux meilleurs jours qu'un prochain avenir semble nous promettre. Quant au présent, s'il est loin d'être satisfaisant, nous constatons volontiers qu'en dépit de l'agiotage qui se pratique en des régions d'où les combinaisons aléatoires devraient être exclues, qu'il ne s'est pas empiré pendant ces derniers jours. Les prix demeurent stationnaires, malgré le ralentissement des arrivages à Marseille; on estime que les importations n'y reprendront une activité exceptionnelle, que vers le mois prochain. Peut-être faut-il se féliciter qu'il en soit ainsi, attendu que c'est précisément à cette époque, que nos ressources indigènes seront réduites à leur plus simple expression.

Les farines dites de consommation se cotent, les bonnes marques de 89 à 91 fr.; les premières marques de 92 à 93 fr.; les marques hors ligne de 94 à 95 fr. les 159 kil.

Les six marques sont, à livrer en mai: 91 fr., mai et juin 90.50, juillet et août 87, dans notre opinion, ces cours sont complètement aléatoires et subordonnés, dans leur réalisation, à la précocité plus ou moins accentuée de la prochaine moisson, et à l'importance plus ou moins considérable des arrivages à Marseille et sur le littoral de l'Océan.

Les prix du blé, à la halle de mercredi dernier, ne se sont pas sensiblement modifiés; ils y étaient tenus de 48 à 56.50, les 120 kil. Les affaires avaient d'ailleurs peu d'activité.

Les seigles se placent facilement de 37.50 à 37.75 les 115 kil.; les orges, très demandées, de 26 à 30 fr. les 100 kil.; l'avoine, peu offerte, de 26 à 28.50.

Il y a eu, cette semaine, de l'animation sur le marché anglais, par suite de l'absence momentanée d'arrivages. A Hambourg, les blés de choix sont très recherchés pour l'Angleterre, la France et la Belgique; par suite, on signale une hausse, sur cette place, de 50 à 75 c.

Dans le pays vignoble, on se plaint du bourgeois, en attendant qu'on se fâche sur la grappe. Quoiqu'il en soit de l'apparence du sarment, toujours est-il que la futaille se tient dans les hauts prix. A cause de cela, et aussi parce que la consommation ouvrière est restreinte, les affaires manquent pour le moment d'activité à l'Entrepôt et à Bercy. Les spiritueux continuent à être fortement tenus. On offre 82 fr. des 3/6 betterave. Languedoc 110 à 112 fr. (l'hect). Les transactions ne manquent pas d'activité dans les Charentes.

Pour extrait: A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
9	Jéudi.	s Marcel.	Mauroux.
10	Vendr.	s Macaire.	Cajarc, Puybrun.
11	Samed	s Léon.	

Ⓟ P. Q.....	le 1, à 6 h. 25 du soir.
Ⓟ P. L.....	le 8, à 9 h. 45 du matin.
Ⓟ D. Q.....	le 15, à 9 h. 26 du matin.
Ⓟ N. L.....	le 23, à 2 h. 30 du soir.

Un arrêté préfectoral fixe comme suit, l'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1867, dans le département:

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.
Le 14 avril 1868, à 4 heures du soir le canton de Catus;
Le 15, à la même heure, le canton de Limogne;
Le 16, à 2 heures du soir, le canton de Lalbenque;
Le 17, à la même heure, le canton de Puy-l'Évêque;

Le 18, à la même heure, le canton de Cazals;
Le 20, à 10 heures du matin, le canton de Cahors (Sud);
Le 21, à 1 heure du soir, le canton de Castelnaud-Montrâtier;
Le 22, à 10 heures du matin, le canton de Montcuq;
Le 23, à 2 heures du soir, le canton de Luzech;
Le 24, à la même heure, le canton de St-Géry;
Le 25, à 4 heures du soir, le canton de Lauzès;
Le 27, à 10 heures du matin, le canton de Cahors (Nord).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 14 avril 1868, à 11 heures du matin, le canton de Latronquière;
Le 15, à la même heure, le canton de Lacapelle-Marival;
Le 16, à la même heure, le canton de Livernon;
Le 17, à la même heure, le canton de Bretenoux;
Le 18, à 9 heures du matin, le canton de St-Céré;
Le 20, à 11 heures du matin, le canton de Figeac (Est);
Le 21, à midi, le canton de Cajarc;
Le 22, à 11 heures du matin, le canton de Figeac (Ouest).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Le 14 avril 1868, à 4 heures du soir, le canton de Souillac;
Le 15, à la même heure, le canton de Martel;
Le 16, à 11 heures du matin le canton de Vayrac;
Le 17, à midi précis le canton de Gramat;
Le 18, à la même heure, le canton de Labastide-Murat;
Le 20, à 1 heure du soir, le canton de Gourdon;
Le 21, à 11 heures du matin, le canton de St-Germain;
Le 22, à la même heure, le canton de Salviac;
Le 23, à la même heure, le canton de Payrac;

PÊCHE.

Epoques d'interdiction.

AVIS. — D'après les termes de l'article 1^{er} du Décret Impérial du 25 janvier 1868 portant règlement sur la pêche fluviale, la pêche dans les rivières et cours d'eau du Département du Lot est interdite en vue de protéger la reproduction du poisson, savoir:

- 1^o Du 20 octobre au 31 janvier, pour le saumon, la truite et l'ombre-chevalier;
- 2^o Du 15 avril au 15 juin pour tous les autres poissons.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Les assises du département du Lot, pour le second trimestre de 1868, s'ouvriront à Cahors, le lundi 11 mai, sous la présidence de M. Audidier, conseiller à la Cour impériale.

MM. Depeyre et Dupuy, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

La fête des Rameaux a été célébrée, dimanche, dans toutes les églises de Cahors, avec une grande solennité. Mgr a pontifié à la Cathédrale.

Avril, ce portier de l'été,

nous est arrivé tout rayonnant de soleil et distribuant partout, à pleines mains, les fleurs, les hirondelles et les chansons. Après un hiver bien rude c'était une compensation que le temps nous devait et qu'il nous accorde, ma foi, de bonne grâce. En ces beaux jours, la campagne se revêt de verdure, les arbres se couvrent de feuilles et de fleurs aux senteurs pénétrantes, la vigne pousse de gros bourgeons. Les nuits sont tièdes, le ciel est clair et fin; les ombres mêmes s'animent dans ce délicieux réveil de la nature.

A peine avons-nous écrit les lignes qui précèdent, que le temps change brusquement. La pluie succède au soleil pour donner raison aux prédictions du charmant prophète Mathieu de la Nièvre qui, fort heureusement, nous rassure, en nous promettant le retour du beau temps pour le jour de Pâques.

Nous étions dimanche sur le square Fénélon, à l'heure où la Ste-Cécile remplissait ces lieux d'harmonie, et tandis que la population pimpante et joyeuse suivait les allées, nous songions amèrement. Nos pensées avaient tourné au triste en entendant les paroles moqueuses de quelques promeneurs étrangers, à l'adresse de ce pauvre vieux Cahors, voué décidément au rôle de souffre-douleur. Ces étrangers, à la vue de notre square, riaient et se demandaient si les guérites où séjournent, depuis douze mois, les Illustrations militaires du Quercy, étaient des loges où les gardes-promenade sont emprisonnés pour défaut de vigilance.

— Lorsqu'on a fait les frais d'un square, disait l'un, il faut l'entretenir.

— Et ne pas laisser, disait l'autre, les gamins tordre la grille et fouler aux pieds les fleurs.

— Et surtout, ajoutait un troisième, ne pas faire trainer éternellement les travaux commencés.

O ville heureuse et nonchalante! s'écriaient-ils en chœur, et ils riaient... tandis que la Ste-Cécile jouait ses plus beaux airs.

Depuis quelques jours, des ouvriers étrangers sont arrivés dans notre ville. On nous assure que plusieurs chantiers sont ouverts aux environs de Cahors, et que les travaux du chemin de fer commencent aujourd'hui-même.

Par décret du 1^{er} avril, M. Selves, avocat, a été nommé juge suppléant à Gourdon, en remplacement de M. Barrat, nommé juge de paix à Lectoure.

On nous écrit de Salviac:

Le 25 mars, sont partis de Salviac, les bœufs engraisés depuis environ 15 mois, par les soins de M. Hugon et destinés à figurer aux concours de bœufs gras à Avignon, le 31 mars, et à Paris, le 8 avril.

On peut juger de la beauté de ces animaux par leur poids:

Cinq bœufs, race Salers, âgés de 5 ans, pèsent 1,100 kilog. à 1,150 kilog. chaque;
Un même race, âgé de 38 mois pèse 1,000 kilog.;

Un race d'Aubrac, âgé de 5 ans, pèse 1,200 kilog.

M. Hugon a obtenu l'année dernière à Paris et à Nîmes, plusieurs médailles d'or et d'argent. Nous lui souhaitons le même succès pour cette année.

On nous écrit de Vayrac:

On ne saurait dire avec raison que la détresse est parmi cette partie de la population qui fait ses approvisionnements de consommation sous la halle.

Ce qui le prouve c'est que nous voyons à nos marchés les demandes se porter préférentiellement sur le froment le plus beau et affermir ses prix à un chiffre élevé.

Tandis que les autres blés grossiers qui, en année de disette, servent pour ainsi dire de base au régime alimentaire d'une partie de la population, sont aujourd'hui difficilement vendus à de bas prix.

A la foire de Vayrac, 1^{er} avril, le froment s'est vendu aux prix variants de 35 à 36 fr. 50, tandis que plus de quatre cents hectolitres d'orge ou de baillarge, mis à la disposition des acheteurs, ne se sont écoulés qu'en partie, aux prix de 21 à 22 fr. l'hectolitre.

Le maïs a eu de rares acheteurs.

Le Sarrasin s'est vendu 19 fr. l'hectolitre.

Il s'est vendu à cette même foire plus de 20,000 œufs qui se livrèrent dès le début du marché, à 60 centimes la douzaine et tombèrent ensuite à 50 centimes.

J'ai cru remarquer que les bœufs d'une taille et d'un embonpoint médiocre avaient plus de régularité dans leurs prix que ceux d'un embonpoint plus parfait. Ceux-ci, communément à destination des marchés de Paris, n'avaient qu'un nombre assez restreint de marchands acheteurs, tandis que le nombre des marchands acheteurs à destination de la province était en rapport avec le nombre de bœufs exposés à la foire.

Depuis quelques mois, les forts bœufs de travail ont éprouvé une baisse dans leur prix de vente, baisse qui s'accroît de jour en jour. La vente de ces animaux ne se fit qu'assez difficilement à notre foire du 1^{er} avril et à des prix plus faibles encore que ceux des foires précédentes.

Le 1^{er} avril courant, M. le commissaire de police d'Agen a mis en état d'arrestation le nommé Lucien Préchet, âgé de 18 ans, sans profession, né à Cazes (Lot), demeurant à Agen, depuis un mois environ, inculpé du vol d'une somme de 145 francs, au préjudice du nommé Philippe Duffour, maçon demeurant à Laplume.

Ce vol a été commis dans l'auberge de la femme Louise Roques, où Philippe était occupé.

L'inculpé ayant avoué son vol et indiqué l'endroit où il avait caché la somme soustraite, cette somme a été saisie et déposée au greffe comme pièce de conviction.

(Journal de Lot-et-Garonne).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Avril.

Naissances.

- 4 Calvet (Pierre), rue du Château.
- 5 Décas (Emilie), faubourg Cabessut.
- 6 Vialole (Alain), rue Salvat.
- 7 Troussel (Marie-Joséphine), rue St-James.
- 8 Trouillon (Lucien-Marie-Gustave), boulevard Sud.

Décès.

- 5 Planacassagne (Baptiste), 73 ans, aux Badernes.
- 6 Pomié (Marie), 76 ans, Portail-des-Augustins.
- 7 Calmon (Jean), cultivateur, 75 ans, faubourg Cabessut.
- 7 Blianié (Marie), épicière, 51 ans, rue St-Barthélemy.

On parle d'élever le crédit affecté au personnel des postes de 9,225,200 fr. à 11,240,880 fr. pour augmenter de 120 fr. par an le traitement de chacun des facteurs ruraux et locaux. Le nombre de ces agents utiles est de 16,639. Tout le monde proclame la nécessité de cette amélioration.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Co.ositions. — 11^e Série.

Mathématiques élémentaires. — Histoire. — 4 Coly; 2 Hébrard.
Philosophie. — Dissertation latine. — 1 Lacarrière; 2 Lurgie.
Mathématiques préparatoires. — Histoire naturelle. — 1 Rodolosse; 2 Sol.
Rhétorique. — Récitation. — 1 Sabatié; 2 Salesses.
Seconde. — Récitation. — 1 Pasquet; 2 Dol.
Troisième. — Récitation. — 1 Teysseire; 2 Tardieu.
Quatrième. — Récitation. — 1 Bourdin; 2 Tulet.
Cinquième. — Récitation. — 1 Mayzen; 2 Sérano.
Sixième. — Récitation. — 1 Largeteau; 2 Depeyre.
Septième. — Récitation. — 1 Valmary; 2 Rives.
Huitième. — Récitation. — 1 Calmels; 2 Lavoisot.
Enseignement spécial, deuxième année. — Récitation. — 1 Calvet; 2 Vilas.
Première année. — Récitation. — 1 Lhéray; 2 Imbert.
Année préparatoire. — Récitation. — 1 Alibert; 2 Liarsou.
Classe préparatoire, première division. — Récitation. — 1 Laval; 2 Castel.
Deuxième division. — Récitation. — 1 Castagné; 2 Cagnac.
Troisième division. — Récitation. — 1 Toulouse; 2 Linou.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 avril 1868.

33 versements dont 9 nouveaux 4,445 »
3 remboursements dont 2 pour solde 455,85 »
Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Départements

On écrit de Cette, au *Messenger du Midi*:

« Le 27 du courant, le chien de Mme R., marchande épicière, rue de la Consigne, qui depuis quelques jours était tenu en observation, a été soumis à l'examen de M. Blavel, médecin vétérinaire, et reconnu atteint d'hydrophobie. Sur l'ordre de Mme R., il a été immédiatement abattu.

« C'est le douzième cas d'hydrophobie constaté, depuis un mois à peine, dans la ville de Cette; mais, grâce à la prudence des propriétaires, tous les animaux atteints de cette dangereuse maladie ont été abattus en temps utile. »

Les récits attristants qu'on lit dans les journaux au sujet d'accidents occasionnés par les chiens enragés, justifient les mesures qu'il est nécessaire de prendre, et de maintenir à l'égard des chiens errants.

La *Tribune médicale*, dans un article de M. Marchal de Calvi, plein de détails précis et de révélations émouvantes, demande que l'administration maintienne en permanence les mesures temporaires contre le fléau rabique à l'époque des grandes chaleurs.

Le projet que ce journal soumet à l'autorité supérieure est simple, mais absolu:

« Tout chien vaguant doit être tué, et le maître de tout chien non muselé doit être poursuivi et puni. »

Cette sévérité n'est que trop justifiée, quand il s'agit d'un mal effroyable et complètement au-dessus des ressources de la science jusqu'à présent.

Ce n'est point assez des mesures de police; il y faut l'intervention du pouvoir judiciaire.

Tout cas de rage chez l'homme devrait être l'occasion d'une action directe du ministère public, poursuivant pour cause d'homicide par imprudence, sans préjudice de l'action civile.

On demande, pour la ville de Montauban, un capteur de chiens. Il aura 3 francs par chien pris la nuit et 2 fr. 50 pour ceux qu'il prendra le jour.

S'adresser à la Mairie, au bureau du Commissaire central.

Il serait à désirer que cette mesure fût généralement mise en vigueur.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse*, de lundi:

Depuis quelques jours, des placards avaient été affichés dans plusieurs quartiers de la ville

ou répandus dans les ateliers, faisant appel aux ouvriers et cherchant à les exciter au désordre.

Le prétexte était la cherté des vivres. Le lieu désigné pour la réunion était le rond-point de la Patte-d'Oie, et le jour fixé était dimanche, à deux heures de l'après-midi.

Devant une pareille provocation, l'autorité ne pouvait rester indifférente; aussi des précautions avaient-elles été prises et des piquets de troupes avaient-ils été placés sur les points de la ville où des désordres étaient à craindre. Nous devons ajouter qu'aucune réunion n'a eu lieu; les ouvriers honnêtes n'ont pas répondu à l'appel des perturbateurs, et ceux-ci, abandonnés à eux-mêmes, ont compris sans doute leur impuissance.

Nous lisons dans la même feuille d'hier: Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, une patrouille, composée de huit artilleurs à cheval, sous les ordres d'un maréchal-logis, venait dans la direction du Polygone, lorsqu'arrivée sur le rond-point de la Patte-d'Oie elle rencontra un groupe d'une trentaine d'individus, qui se mirent à huer et à siffler la patrouille.

Le maréchal-logis qui la commandait fit faire volte face à ses hommes et manœuvra de manière à cerner les tapageurs. Vingt-quatre ont été arrêtés et conduits au Capitole par les artilleurs.

Après une première instruction faite dans la matinée d'hier par le commissaire de police du 8^e arrondissement, M. le procureur impérial a ordonné la mise en liberté de vingt-deux personnes arrêtées, deux seulement ont été retenues comme inculpées d'avoir jeté des pierres aux soldats.

Pour extrait : A. Layton.

Faits Divers.

Nous racontions dernièrement les terribles effets de la mitrailleuse. Voilà qu'un nouveau fusil, le foudroyant, surgit aux bords de la Charente. C'est le Charentais qui nous annonce cette nouvelle :

« Un nouveau fusil, le foudroyant, vient d'être inventé par M. Lacoste, fabricant de tiges pour botline. Il semble que sa profession eût dû donner à l'esprit inventif de ce chercheur de découvertes une toute autre direction; mais toutes les préférences du public, dans ces dernières années, s'étant manifestement déclarées pour les inventeurs d'armes à feu et d'engins de guerre, notre compatriote s'est appliqué à chercher un système de fusil qui l'emportât sur tous ceux qui sont actuellement en vogue.

« Le foudroyant, bien digne de son nom, peut lancer vingt balles en dix secondes, à la volonté du tireur. Ce fusil porte dans la culasse un récipient contenant vingt cartouches. Pour charger l'arme la première fois, on presse un bras de levier placé sous le canon, et le fusil étant incliné, la première cartouche entre dans le tonnerre. On lâche ensuite la détente, la détonation se produit, et la balle, en fuyant, rencontre vers l'extrémité du canon une tige qui, refoulée, vient agir sur le levier, qui ouvre de nouveau le tonnerre et arme en même temps le fusil. Par le fait même de la sortie de la balle, qui fait le vide derrière elle, la cartouche suivante entre dans le tonnerre. On peut ainsi tirer, sans ôter l'arme de l'épaule, autant de coups qu'il y a de cartouches. Celles-ci terminées, on les remplace immédiatement par vingt autres cartouches. On peut entrevoir, par cette explication sommaire, de quelle importance est cette découverte. Le foudroyant est chargé et armé de nouveau par cela seul que la balle est tirée; il a une portée de 1,800 à 2,000 mètres.

Pluie de pierres météoriques. — Le 29 février, entre Villanova (longitude de l'Observatoire de Turin 0° 50' est), a eu lieu une pluie de pierres météoriques. Voici ce qui résulte des observations et des recherches faites par les professeurs Bertollo, Zonetti, Musso et Goiran, qui sont allés exprès visiter les lieux pour vérifier les faits et enregistrer les circonstances ayant accompagné ce phénomène :

Vers onze heures du matin, on entendit une forte détonation suivie d'une autre, à la distance de quelques secondes. A ces deux détonations succéda un grand bruit, qui se prolongea pendant deux minutes. C'était comme l'explosion d'un grand bouquet de feu d'artifice ou comme un feu de file de manœuvres militaires. Des personnes qui se trouvaient dans les champs ont déclaré avoir vu, à une hauteur considérable, une grande masse cerclée presque entièrement de nuages se mouvoir avec une rapidité vraiment extraordinaire; quelques secondes après les deux détonations, on a vu et entendu plusieurs masses tomber çà et là en produisant sur le sol un bruit sourd.

Il paraît que cet uranolithe (ou aërolithe), avant d'éclater, se dirigeait du nord-ouest vers sud-est.

On a indiqué cinq localités différentes dans lesquelles on assurait devoir trouver des traces du phénomène. Dans trois localités seulement, les recherches ont été couronnées d'un résultat heureux :

1^o Le premier fragment et le plus considérable, du poids de 7 kilogrammes, est tombé dans un champ, au nord de Villanova. Ce fragment avait pénétré dans le sol à une profondeur d'environ 37 centimètres;

2^o Le second fragment, du poids de 1 kilogr. 920 grammes, est tombé à environ 2 kilomètres du premier et à quelques pas d'une femme. En tombant sur le pavé, il s'est brisé en mille morceaux. La distance de ce troisième fragment du premier a été de 3,200 mètres et 3,950 du second.

Les fragments recueillis offrent une forme très-irrégulière, très-bizarre, avec des saillies et de sinuosités étrangement modelées; ils sont luisants au dehors; on pourrait dire qu'ils sont recouverts d'une espèce de vernis et cela est un signe certain de fusion à la superficie; la couleur de ce vernis est un gris sombre. Ces fragments sont fortement magnétiques; ils ne semblent pas cependant doués de polarité; leur poids spécifique est considérable. Leur conformation intérieure ne présente rien de métallique, leur fracture est granuleuse d'une couleur blanchâtre, d'un aspect presque semblable à celui du granit d'un tissu très-fin.

Le territoire de Casale, dans l'espace de presque cinquante années, a été trois fois le théâtre de ce phénomène singulier qui s'appelle pluie météorique.

LE DIOCÈSE DE PARIS.

La France qui était divisée avant 1789, en 135 diocèses ou juridictions ecclésiastiques et en comprenait 60 en 1801, en compte maintenant 87, dont 16 archevêchés ou métropoles et 71 évêchés.

Le diocèse de Paris enveloppe dans sa circonscription tout le département de la Seine. Il se divise en trois archidiaconés qui sont :

1^o L'archidiaconé de Notre Dame, comprenant la Cité, l'île St Louis et toutes les paroisses de la ville situées sur la rive droite de la Seine;

2^o L'archidiaconé de Sainte Geneviève, comprenant toutes les paroisses de la rive gauche;

3^o L'archidiaconé de St Denis comprenant toutes les paroisses de la banlieue.

Le diocèse de Paris compte 138 paroisses, dont 70 dans la banlieue et 68 à Paris.

Aux cures et succursales il faut ajouter les établissements qui sont dotés d'une chapelle et auxquels sont attachés des aumôniers, directeurs, etc., savoir :

- 22 communautés ecclésiastiques.
- 69 communautés de religieuses.
- 52 hôpitaux ou maisons de bienfaisance.
- 25 établissements d'instruction publique.
- 9 prisons.
- 7 établissements divers.
- 12 chapelles de secours ou autres.

Le clergé du diocèse compte 997 ecclésiastiques non compris monseigneur l'archevêque de Paris.

Les prêtres étrangers sont au nombre de 25 savoir :

- 13 pour les Allemands.
- 8 pour les Anglais.
- 5 pour les Espagnols.
- 2 pour les Flamands.
- 4 pour les Italiens.
- 3 pour les Polonais.

PROUDHON A WATERLOO. — Nous empruntons à un journal littéraire cet extrait d'une lettre écrite par Proudhon sur le champ de bataille de Waterloo :

« En passant dans le chemin creux, derrière la ferme de Hongoumont, j'ai trouvé une récolte superbe de mures, dont je me suis régalez comme je faisais à douze ans. Si la météorpsychose est vraie, je dois avoir dans les veines des atomes de plus d'un soldat français. Sans doute, c'est leur âme dégrisée qui vous parle, en ce moment, par ma plume véridique. Adieu, cher ami, et moquons-nous des chauvins. »

La magnifique collection des grands écrivains de la France se poursuit à la librairie Hachette. On vient de terminer la publication complète des *Lettres de madame de Sévigné* (14 volumes et un album).

On sait que les éditeurs ont voulu qu'il n'entrât dans cette collection que des éditions pour ainsi dire définitives. Aussi, n'ont-ils rien négligé pour atteindre d'aussi près que possible la perfection. M. Régnier, de l'Institut, a accepté la direction de l'entreprise. Chaque écrivain est confié à des personnes dont le nom est une garantie de savoir, de bon goût et de consciencieuse exactitude.

Les principaux mérites de ces éditions, — d'une irréprochable exécution matérielle, — sont : la pureté et la fidélité du texte, qui reproduit les meilleures éditions données, par l'auteur où, quand l'auteur n'a pas lui-même édité ses œuvres, est pris aux sources les plus authentiques et les plus dignes de confiance. — L'adjonction des variantes, au complet pour les écrivains principaux, choisies pour les autres; — pour chaque auteur, un lexique des mots et des locutions remarquables, — des tables analytiques exactes et complètes, — des notices biographiques dont quelques-unes sont des études considérables, — des sommaires faisant l'histoire de chaque ouvrage, — des notes explicatives sobres et précises, — des notices biographiques et critiques, — des portraits, fac simile et gravures.

Sont en vente : CORNEILLE, œuvres complètes, par M. Marty-Laveaux, 12 volumes à 7 fr. 50 (10 sont en vente). — LA BRUYÈRE, œuvres complètes, par M. Servois, 3 vol. à 7 fr. 50 (le 1^{er} est en vente). — MALHERBE, œuvres complètes par L. Lalanne, 5 vol. à 7 fr. 50 (4 vol sont en vente). — RACINE, œuvres complètes par M. P. Mesnard, 7 vol. à 7 fr. 50 (4 vol. sont en vente). MADAME DE SÉVIGNÉ,

lettres complètes, par M. Monmerqué, 14 vol. à 7 fr. 50 (terminé).

En préparation : BOILEAU, par M. Caboche. — LA FONTAINE, par M. J. Girard. — LA ROCHEFOUCAULD, par M. D.-L. Gilbert. — RÉGNARD, par M. V. Fournel. — RETZ (cardinal de), par M. Feillet. — SAINT-SIMON, par M. Chéruel. — MOLIERE, par M. E. Soulié, etc.

L'annuaire encyclopédique du 19^e siècle 1861 (grand in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

Le remarquable ouvrage de notre grand historien national M. HENRI MARTIN : *L'Histoire de France populaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, et dont il paraît régulièrement une série tous les deux mois, formera environ 20 séries, illustrées de plus de 500 gravures par les meilleurs artistes. Les 4 premières séries sont en vente chez FURNE, JOUVET et C^e, éditeurs à Paris. Prix de chaque série : 1 fr. 10 (Envoi franco contre mandat ou timbres).

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Béville avoué à Figeac. Il sera procédé le 26 avril prochain, à 11 heures du matin par devant maître Lacroix notaire à Faycelles, à l'adjudication des immeubles dépendant de la succession de Pierre Faret. Mises à Prix : 1^{er} lot, 300 fr.; — 2^e lot, 150 fr.; — 3^e lot, 600 fr.

Le 14 avril à midi sur la place du marché de Figeac, il sera procédé à l'adjudication des meubles et marchandises, saisis au préjudice du sieur Antoine Frauciel.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 2 avril.)

Etude de M^e E. Vival avoué à Figeac.

Par acte passé devant M^e Coussieu notaire à Figeac, en date du 7 février enregistré et transcrit, le sieur Lacam a acquis au prix de 24,000 fr. le domaine dit la Calmette, sis dans la commune de Labastide. Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de Figeac et signification de ce dépôt a été faite à M. le Procureur Impérial et à la dame Lavaysse afin de purger les hypothèques que peuvent grever la propriété.

(Extrait de l'*Echo du Quercy* du 4 avril.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Les créanciers de la faillite Jardel, sont convoqués pour le 23 avril, au tribunal de commerce de Souillac à 9 heures du matin, à l'effet de procéder à la formation du Concordat.

Etude de M^e Dambert avoué.

Il résulte des jugements rendus par le Tribunal de Gourdon, le 24 mars 1868 que, 1^o Emilie Passelond a été déclarée séparée quant aux biens d'avec Jean Fontalbes son mari. — 2^o que Marianne Bach, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari Guillaume Dantony. — 3^o que Clotilde Maury a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son mari J. P. Darnis.

A LOUER Un appartement au premier, avec petit jardin, garni ou non garni, rue Darnis. S'adresser à M. Aunac, cordier.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur ès-sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux, aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

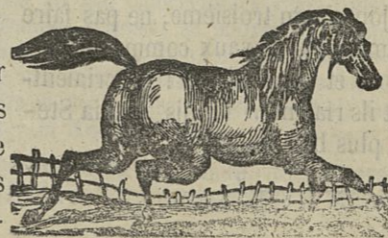
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

TBLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

Guérison RADICALE DES Hernies

OU DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr. **LE TEMPS** JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef, A. NEEFTZER Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

VERMOREL POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Enger. Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Chamberlain*
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBONAT; à Puy-Lévy, DELBRIE; à Agen, LAFON-BÉZAC; à Combray, LAFON.
Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.